



L'épidémie de la covid19 a fait la preuve de façon criante du manque de moyens dénoncés depuis des années dans l'Éducation nationale.

Dans nombre de lycées du département, les lycéens ont cours à mi-temps et faute de moyens humains et matériel, sont privés d'une partie de l'instruction à laquelle ils ont droit. Dans les collèges, les conditions sanitaires et pédagogiques ne sont pas garanties avec des classes à 30 et parfois plus. Dans le primaire, le manque d'enseignants, titulaires ou remplaçants, met les écoles en difficulté.

Ce constat est le même dans tous les services (administratifs, infirmiers, assistantes sociales etc.), il y a pénurie de personnels partout !

Loin de répondre aux revendications, le ministre se moque des personnels !

Les mobilisations spontanées de novembre ont permis d'obtenir quelques moyens provisoires et précaires ; ce qui se traduit dans l'Académie de Dijon par le recrutement, pour seulement trois mois, de 50 contractuels dans le premier degré et 163 ETP d'AEd dans le second degré.

En réalité le budget 2021 valide encore de nouvelles suppressions d'emplois : dans l'Académie de Dijon 113 emplois supprimés dans le 2nd degré et aucune création pour le 1er degré.

Le ministre ignore l'importante mobilisation des personnels de vies scolaires du 1er décembre où les AED demandaient de meilleures conditions de travail, le respect de leurs missions, un meilleur statut et une meilleure rémunération.

Des miettes, loin de constituer une revalorisation, sont jetées avec mépris :

- Une prime d'équipement familiale de 150 € par an qui exclut une partie des personnels ;
- Une faible prime d'attractivité dégressive qui propose 100 € par mois au 2e échelon pour atteindre seulement 35 € au 7e échelon et plus rien ensuite, excluant ainsi deux tiers des personnels ;
- Et seulement 1 % d'augmentation du taux de promotion à la hors classe.

En 1981, un enseignant niveau licence en début de carrière percevait 2 SMIC, en 2020, niveau Master 2, il ne touche plus que 1,2 SMIC.

Le ministre utilise la situation sanitaire et le « Grenelle » pour attaquer les statuts, la liberté pédagogique et individualiser d'avantage les carrières

- Formations en constellation pour le 1er degré ;
- Formations pendant les congés scolaires pour le second degré ;
- Généralisation d'un " management " par les RH de proximité ;
- Projet de loi Rilhac sur la direction d'école ;
- Prime d'équipement prétexte pour imposer le télétravail ;
- Recours accru aux contractuels.

Personnels de l'Éducation Nationale exigeons ensemble la satisfaction des revendications

- Création rapide et massive des postes statutaires à hauteur des besoins dans tous les services publics d'éducation
- Hausse immédiate des salaires et des pensions sans contrepartie avec ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, dégel de la valeur du point d'indice, intégration des primes et indemnités dans le salaire;
- Reconnaissance d'un réel statut avec un vrai salaire pour les AESH ;
- Respect des libertés et des droits avec l'abandon de la loi relative à la Sécurité Globale ;
- Abrogation de toutes les contre-réformes destructrices de l'Éducation nationale et rétablissement d'un baccalauréat national avec des épreuves terminales anonymes et ponctuelles.

Tous en grève, le mardi 26 janvier 2021

13h AG à Chalon et Macon : Maison des Syndicats

14h Manifestation à Chalon et Mâcon